

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 3552

présenté par  
Mme Panot

-----

### ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous refusons que le code de la sécurité sociale soit modifié de telle sorte à rendre applicable une telle réforme aux travailleuses et travailleurs indépendants. Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.